



Image not found or type unknown

vitesse excessif selon ART 413-17

Par **tutu83**, le **16/03/2015** à **18:37**

Bonjour, suite a un accident corporel au moi d octobre à 50/50 ou nous nous sommes heurté en face en face sur une petite départementale et amené tous les deux a l'hospital il y a eu un constat de gendarmerie

je reçois aujourd'hui une convocation au tribunal de police pour conduite a une vitesse excessive eu égard aux circonstances R413-17

je voudrais savoir ce que je risque

Cordialement